

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 14/2016

Rabat, le 16/06/2016

Communiqué de presse**L'ONSSA réunit son Comité Consultatif pour faire le point sur l'état d'avancement de l'exécution de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires (loi SSA)**

Le Comité Consultatif de l'ONSSA créé en 2012 en vertu de l'Article 7 de la loi n°25-08 portant création de l'Office a tenu sa 4ème réunion le mardi 14 juin 2016 à Rabat en présence de son Président Monsieur OUAYACH Ahmed, également Président de la COMADER. Ont pris part à cette réunion tous les départements Ministériels membres du Conseil d'Administration de l'ONSSA, les représentants des fédérations et associations professionnelles actives dans le domaine agricole et agroalimentaire et les représentants des associations du consommateur.

Cette réunion a été consacrée à la présentation des activités de l'ONSSA durant l'année 2015 dans les domaines règlementaires et normatifs, d'agrément/autorisation des entreprises agroalimentaires et en matière de contrôle sanitaire des produits alimentaires. Lors de cette réunion tous les présents ont souligné le rôle important que joue l'ONSSA depuis sa création en 2009 dans la protection du consommateur, et les démarches prises par cet Office pour perfectionner son dispositif règlementaire et organisationnel pour hausser le management et la gouvernance du système de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Un programme de travail a été arrêté ; il comprend notamment l'examen des dossiers relatifs aux autorisations des boissons énergétiques, des compléments alimentaires, des normes d'histamine, microbiologiques et des contaminants. De même deux réunions élargies seront organisées pour faire le point sur le contrôle des fruits et légumes et des produits de l'informel et de la contrebande.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537676554 / GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

<https://onssa.gov.ma>